

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 27 septembre 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 21 septembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT - Mme Delphine BENSE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 20H57 à 23H55
Mme Isabelle PETERS donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 19H32 à 20H57
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 19H25 à 21H19
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15h15 à 16H09 et de 17H20 à 17H58
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 22H45 à 23H25
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 16H50 à 20H57
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 19H49 à 23H55
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 17H à 23H55
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 18H30 à 23H55
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 19H32 à 20H57
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H15 à 15H30
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 19H33 à 20H57
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 19H33 à 20H57
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 22H43 à 23H55
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 16H45 à 19H40
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 18H15 à 23H55
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 17H46
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H15 à 23H55

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 15H15 à 20H56
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 20H57 à 23H55
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H15 à 18H45
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15h15 à 23H55

Absent-e-s :

M. Nicolas BERON-PEREZ de 23H à 23H55
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 23H à 23H09

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pascal CLOUAIRE
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h15.

Monsieur CLOUAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal rendent hommage au Caporal-Chef Maxime BLASCO tué en opération au Mali le 24 septembre 2021.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation de Mme Delphine BENSE, conseillère municipale pour le groupe Nouveau Regard, ainsi que la création du groupe « Avenir Ensemble en Confiance » composé de M. Hasni BEN-REDJEB et M. Olivier SIX.

Questions orales :

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE concernant la circulation et le stationnement en zone piétonne des véhicules transportant des personnes fragiles.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant l'évolution future de l'exercice du mandat d'élu local de M. le Maire.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme BENSE pour le groupe Nouveau Regard concernant la mise en place d'un plan « égalité des chances et réussite éducative » à Grenoble.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de M. NOBLECOURT pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés concernant l'engagement personnel de M. le Maire sur les dossiers relevant des thèmes du logement, santé/social, éducation et transition écologique.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité.

M. le Maire suspend la séance à 16H23 pour donner la parole à une délégation de l'intersyndicale des agents de la ville de Grenoble.

Reprise de la séance à 16H43.

DELIBERATION N° 1-(26473) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(26775) - URBANISME AMENAGEMENT - GRANDALPE - Adoption d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Intervention(s) : M. JUVEN, M. PINEL, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BELAIR, Mme PANTEL, M. BEN-REDJEB, M. le Maire

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Un amendement est présenté oralement par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre: 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement GRANDALPE et ses annexes, ci-joints ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer avec les autres signataires le contrat de PPA GRANDALPE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre
Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

DELIBERATION N° 3-(24777) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Flaubert - Cession au bénéfice de la SPL SAGES des parcelles cadastrées section EL n°18 et DP n°124 - Autorisation de cession par la SAGES des îlots Emma et Elisa - Acquisition auprès de la SPL SAGES des parcelles cadastrées section EL n°181 et 184

Intervention(s) : M. le Maire, Mme BELAIR, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. JUVEN

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre: 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la cession foncière du lot Emma d'une superficie d'environ 2 283 m² par la SPL SAGES au profit de la SCOP Gambetta, en vue de réaliser un programme de logements en accession libre à la propriété d'une surface de plancher projetée de 3 300 m² environ, au prix de 250 € HT le m² de surface de plancher pour le logement en accession libre à la propriété et 90 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité ou commerciaux du rez-de-chaussée d'une surface de plancher projetée de 670 m² environ,
- de valider la cession foncière du lot Elisa d'une superficie d'environ 1 443 m² par la SPL SAGES au profit de la société ID&AL Groupe, en vue de réaliser un programme de logements en accession libre à la propriété d'une surface de plancher projetée de 3 040 m² environ, au prix de 300 € HT le m² de surface de plancher pour le logement en accession libre à la propriété et 100 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité ou commerciaux du rez-de-chaussée d'une surface de plancher projetée de 400 m² environ,
- d'approuver la cession à la SPL SAGES par la ville des parcelles cadastrées section EL n°18 et section DP n°124, au prix de 100 € HT le m² de terrain,
- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section EL n°181 et 184, à la SPL SAGES,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces acquisitions et cessions.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre
Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

DELIBERATION N° 4-(25767) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert - Cession par la SPL Sages d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°51, sur le secteur « Cœur de Flaubert », à l'Organisme Foncier Solidaire dénommé SCIC ORSOL en vue de réaliser un programme de logements en accession - Validation de charges foncières.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme BELAIR, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. JUVEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider la charge foncière d'une partie de la parcelle cadastrée section EL n°51 sur le secteur Coeur de Flaubert au sein de l'EcoQuartier Flaubert proposée par la SPL SAGES au profit de l'Organisme Foncier Solidaire ORSOL, en vue de réaliser un programme de logements en accession vendu en Bail Réal Solidaire (BRS) d'une surface de plancher d'environ 2 010 m², au prix de 250 € HT le m² de surface de plancher pour le logement en BRS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la validation des charges foncières de cette opération sur cette ZAC.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 5-(26509) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage pour le projet de Renouvellement Urbain ANRU2 Mistral Lys-Rouge – Aménagement des espaces publics

Intervention(s) : M. le Maire, Mme MARTIN, M. NAMUR, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, Mme AGOBIAN, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 11 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée,**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole ainsi que tous les documents y afférent.**

Délibération(s) Adoptée(s) à l'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 6-(26510) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Mistral Lys-Rouge.

Aménagement des abords des Trois Tours, du parvis du Plateau, du square du Lys Rouge, et raccordement de la rue du Capitaine Camine et de l'allée du Lys Rouge.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme MARTIN, M. NAMUR, M. CARIGNON, M. BOUZEGHOUB, Mme AGOBIAN, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du NPNRU Mistral Lys Rouge ;**
- **de fixer le montant de la participation Ville à hauteur de 599 303, 94€ TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole ainsi que tous les documents y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 7-(26882) - FINANCES - Hausse de la majoration de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Intervention(s) : M. le Maire, M. SABRI, M. BERON- PEREZ, Mme BENSE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. PINEL, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre: 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de porter à 60% la majoration de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance.

VOEU N° 100-(27147) - VOEU - Pour l'adoption d'une loi ambitieuse visant à interdire les thérapies dites « de conversion » sur le territoire français déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme LE BRET, Mme CHALAS, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. BEN-REDJEB, M. CARROZ.

En considérant les faits précédemment cités, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble demande aux Parlementaires de l'Isère de se saisir pleinement de la problématique des thérapies de conversion en votant la proposition de loi visant à interdire les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, et en assurant son respect par tous les moyens nécessaires.

Voeu : Adopté à l'unanimité.

VOEU – Adressé à l'État demandant le maintien de son niveau de financement des installations de vidéo protection en soutien aux communes dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme TAVEL, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. PINEL, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire.

Voeu : Repoussé

Pour : 11

Contre : 45 Grenoble en commun.

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

VOEU N° 101-(27150) - VOEU - Redonnons ses lettres de noblesse au métier d'enseignant ! Déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme GARNIER, Mme CHALAS.

Un amendement est présenté oralement par le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal de Grenoble demande donc au gouvernement :

- d'engager une réelle négociation avec l'ensemble des syndicats enseignants pour une revalorisation des salaires, débouchant sur une loi de programmation**
- de renforcer massivement la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale, pour accompagner les évolutions des métiers de l'enseignement**

- De réinvestir dans la formation de maîtres et maîtresses spécialisé-es et travaillant auprès des élèves à besoins particuliers et de recréer les postes nécessaires pour accompagner les élèves les plus en difficulté.

Voeu : Adopté à l'unanimité.

**M. le Maire suspend la séance à 20H20.
Reprise de la séance à 20H57.**

DELIBERATION N° 8-(26437) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la ville de Grenoble, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'association Espace 600 - Obtention du label "Scène conventionnée d'intérêt national".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 pré-mentionnée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(26908) - MONTAGNE - Adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association des Elus de la Montagne ;**
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la Ville ;**
- de dire que pour l'année 2021, le montant de la cotisation s'élève à 3 395,88 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(26777) - MONTAGNE - 23èmes Rencontres Ciné Montagne du 02 au 06 novembre 2021 - Conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes-restauration et de restauration à emporter.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme PANTEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de buvette-restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 02 au 06 novembre 2021 avec :

- **L'association Mix'arts représentée par Nicolas Poirel, son directeur, moyennant une redevance de 4 000€ HT – 4 800 € TTC.**
- **Le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble - BGAG, représenté par Ludovic Erard son président, moyennant une redevance de 4000€ HT - 4800 € TTC.**

- d'approuver la convention d'occupation et d'exploitation relative à une activité de buvette-sandwicherie pendant les Rencontres Ciné Montagne du 2 au 6 novembre 2021 avec :

- **La Brasserie La Furieuse représentée par Antoine Maulin son gérant, moyennant une redevance de 2 500€ HT – 3 000€ TTC.**

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 02 au 06 novembre 2021, avec les sociétés :

- **La Société Croque et Moi représentée par Jérôme Renouard moyennant une redevance de 650€ HT - 770€ TTC.**
- **La Société Burger Flip - The Roster on Tour, représentée par Anaïs Sauerbronn, moyennant une redevance de 500€ HT - 600€ TTC.**
- **La Société Label Rousse - représentée par Sylvie Boucand moyennant une redevance de 750€ HT - 900€ TTC.**
- **La Société le Triporteur d'Edwige - représentée par Edwige De Preval moyennant une redevance de 500€ HT - 600€ TTC.**
- **La Société Momonia - représentée par Sriprem Gurung moyennant une redevance de 500€ HT - 600€ TTC.**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents susvisés.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur la buvette-restauration de l'association Mix'Art :

Pour : 51 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.

- sur le reste de la délibération :

Pour : 57 - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 11-(26438) - MONTAGNE - Organisation, tarification et convention de mandat de ventes de billets en ligne des 23èmes Rencontres Ciné Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs en TTC des 23^{èmes} Rencontres Ciné Montagne qui se dérouleront du jeudi 07 octobre au samedi 06 novembre 2021 :

. En prévente du jeudi 07 octobre au lundi 25 octobre minuit à :

- Plein tarif/soir : 5 €

- Tarif réduit – de 11 ans : 4 €
- PASS' Région : 4 € à charge de la Région
- PASS' Culture Découverte : 4 € à charge du Département
- Gratuité pour les invités partenariaux, protagonistes et autres collaborateurs directs du projet ou favorisant la promotion du projet.

. Du mardi 26 octobre au samedi 06 novembre :

- Plein tarif/soir : 7 €
- Tarif réduit : 5 € (disponible uniquement à la Maison de la Montagne et au Palais des Sports)
- Tarif réduit – de 11 ans : 4 €
- PASS' Région : 4 € à charge de la Région
- PASS' Culture Découverte : 4 € à charge du Département
- Gratuité pour les invités partenariaux, protagonistes et autres collaborateurs directs du projet ou favorisant la promotion du projet.

- d'autoriser l'encaissement en CAIRN pour les droits d'entrée à la Maison de la Montagne et au Palais des Sports.

- d'approuver la convention de mandat de ventes de billets jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(26749) - MONTAGNE - 23èmes Rencontres CinéMontagne - Convention de mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre pour une "séance ciné montagne près de chez vous".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du domaine public, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(26528) - MONTAGNE - Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble relative au fonctionnement de la Maison de la Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble ;
- d'accepter une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2021 de Grenoble-Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(26282) - SPORT - Stade Vercors - Approbation d'un Bail Emphytéotique Administratif au profit de la S.A.S.P. Grenoble Foot 38.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif constitutif de droits réels consenti à la S.A.S.P Grenoble Foot 38 ;
- de dire que l'emprise du bail correspond à un tènement d'environ 15 737 m² à extraire de la parcelle cadastrée section DY n°42, conformément au plan annexé ;
- de dire que ce bail sera pour une durée de 25 ans avec une redevance annuelle de 20 000 € actualisée sur la base de l'indice de référence des loyers ;
- d'autoriser, dès à présent, la S.A.S.P Grenoble Foot 38 à déposer toute demande d'autorisation de droit des sols nécessaire à la réalisation de leur projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui se rapportent à cette affaire et notamment le Bail Emphytéotique Administratif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(26711) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Roller pour l'organisation des "randos roller".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat pluriannuelle entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Roller ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pluriannuelle (2021-2024) entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Roller, jointe en annexe ;
- de dire que le montant de la subvention de 3 600 € est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(26801) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association GUC Athlétisme pour l'organisation de l'évènement "les samedis du jogging".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;
- de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2021 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(26629) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- d'approuver l'affectation d'une subvention au titre du fonds de soutien exceptionnel Covid-19 (annexe 3) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(26861) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans le collège Lucie Aubrac - Géants (année scolaire 2021 / 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac-Géants pour la mise en place d'actions socio-sportives dans cet établissement pendant l'année scolaire 2021-2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(26829) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et fonds initiative jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à l'obtention du BAFA pour les montants indiqués aux personnes dont les noms figurent en annexe ;
- d'approuver l'attribution des bourses FIJ pour les montants indiqués aux personnes et à l'association dont les noms et les descriptifs des projets figurent en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(26838) - EDUCATION - Renouvellement de la convention relative au titre " Ville, amie des enfants " entre l'Unicef et la ville de Grenoble pour la période de 2021 à 2026.

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et l'UNICEF France, dans le cadre du renouvellement du titre « Ville, amie des Enfants » incluant le plan d'actions, pour la période du mandat municipal en cours (annexe 1), ainsi que la charte « Ville, amie des enfants » (annexe 2) et la feuille de route pour l'enfance et la jeunesse avec la délégation Isère du comité Dauphiné Savoie de l'UNICEF France (annexe 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et la charte précitées et tout autre document relatif au titre « Ville amie des Enfants »;
- d'approuver l'adhésion à l'UNICEF France ainsi que le versement de la cotisation annuelle, soit 200 € au titre de l'année 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(26836) - EDUCATION - Convention d'objectifs et de financement entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre de l'appel à projet « Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire » au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la ville de Grenoble, dans le cadre l'appel à projet « Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire » au titre de l'année 2021 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(26830) - EDUCATION - Renouvellement de la convention portant mise à disposition du gymnase du collège Olympique entre le Département de l'Isère, le collège Olympique et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention portant mise à disposition du gymnase du collège Olympique au titre des activités périscolaires pour les élèves des écoles élémentaires du Verderet et de Christophe Turc entre le Département de l'Isère, le collège Olympique et la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(26831) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenant à la convention pour l'année 2021 entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte pour les séjours de classes de mer au domaine de Massacan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention annuelle relative aux séjours de classes de mer entre l'association Poil de Carotte et la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(26832) - AFFAIRES SCOLAIRES - Désaffectation du logement de fonction instituteur de l'école élémentaire Christophe Turc situé au 35 rue Claude Kogan à Grenoble.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désaffectation du parc des logements de fonction des instituteurs, l'appartement situé au 35 rue Claude Kogan à Grenoble, et ce à compter du 30 septembre 2021.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. KADA, Mme MARTIN, Mme CAPDEPON, Mme DESLATTES, Mme FOUGERES, Mme LE BRET, M. PINEL, Mme CHALAS.

DELIBERATION N° 25-(26837) - AFFAIRES SCOLAIRES - Conventions relatives à la participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) des communes d'Echirolles pour l'année scolaire 2020-2021, d'Eybens pour l'année scolaire 2020-2021 et de l'école privée du Rondeau Montfleury pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions relatives à la participation aux frais de scolarité des enfants accueillis en classes ULIS entre la ville d'Echirolles pour l'année scolaire 2020-2021, d'Eybens pour l'année scolaire 2020-2021 et de l'école privée du Rondeau Montfleury pour l'année scolaire 2019-2020 et la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(26758) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la ville de Grenoble au Projet européen Montana 174.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents liés au déroulement du projet européen Montana 174, tel que présenté ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(26753) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion à ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) par la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Conseil International pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) ;**

- de régler l'adhésion de 1 750 € pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 28-(26751) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures) au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le CREARC un avenant financier d'un montant de 4 000 € destiné à financer les projets internationaux du CREARC en direction notamment de Vilnius en Lituanie, Rome et Bergame en Italie, Budapest en Hongrie et Lisbonne au Portugal en lien avec les 33èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen ;
- de dire que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(26771) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Attribution de subventions aux associations de coopération artistique à l'international.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant avec l'association HADRA ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association HADRA cet avenant financier d'un montant de 3 000 € ;
- d'approuver la convention à intervenir entre la Ville et l'association La Fabrique des petites Utopies ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'association La Fabrique des petites Utopies ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations une subvention dont les montants apparaissent ci-dessus. Ces attributions sont intégrées à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(26622) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Ex Libris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du salon du livre alpin les 15, 16 et 17 octobre 2021 ;
- d'accorder à l'association Ex Libris Dauphiné la mise à disposition gracieuse du hall Ouest du Palais des sports pour cette manifestation, soit un montant d'aide valorisé à 1 800 euros TTC ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(26594) - DOMAINE PUBLIC - Organisation du Marché de Noël 2021 – Convention d'occupation du domaine public et tarifs associés (complément à la délibération n°22-26048 du Conseil municipal du 14 juin 2021) .

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. ALLOTO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs associés du marché de Noël pour l'édition 2021 (annexe 1).

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Nouveau Regard.

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 32-(25950) - AFFAIRES CULTURELLES - Protocole de fin de contrat de délégation de service public (DSP) pour "la Belle Electrique".

Intervention(s) : Mme BOER, Mme CHALAS, Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, M. le Maire

Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté :

Pour : 50 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2

Nouveau Regard - Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole de fin de contrat de délégation de service public entre la Ville de Grenoble et l'association MixLab DSP, joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 33-(26436) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations CREARC, la Compagnie du Savon Noir, les Compagnies Réunies, le Stud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-joints, au bénéfice des associations le CREARC, la Compagnie du Savon Noir, le Stud, et les Compagnies Réunies ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(26434) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du prix de l'Alpe 2021 décerné par l'association "Société des écrivains dauphinois".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2021 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à Monsieur Yves JOCTEUR-MONROZIER

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(26435) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du grand prix du 44ème festival du Film court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le grand prix du Festival du film court en plein air de Grenoble 2021 d'un montant de 2 300 € décerné par la Cinémathèque à Monsieur Saïd HAMICHE.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(26757) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles et désignation du titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur le Maire comme titulaire de ces licences d'entrepreneur de spectacles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'État un dossier de demande de renouvellement de licences d'entrepreneur de spectacles pour les trois catégories ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(26716) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat relative à l'orchestre des jeunes de l'arc alpin avec les villes d'Annecy et Chambéry, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, l'Orchestre des Pays de Savoie et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'orchestre des jeunes de l'arc alpin avec les villes d'Annecy et Chambéry, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, l'Orchestre des Pays de Savoie et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(26715) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble relative aux Classes à Horaires Aménagés à l'école primaire Léon Jouhaux pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble conduisant pour trois nouvelles années scolaires (2021-2022 à 2023-2024) le dispositif Classes à Horaires Aménagés à l'école Léon Jouhaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(26735) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement de la convention relative aux spécificités du statut Artiste de Haut Niveau entre la ville de Grenoble et l'Institut Polytechnique de Grenoble pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 et renouvellement de la convention relative à la Licence Arts du spectacle entre la ville de Grenoble et l'Université de Grenoble Alpes pour les années 2021-2022 à 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention relative aux spécificités du statut Artiste de Haut Niveau entre la ville de Grenoble et l'Institut Polytechnique de Grenoble pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 jointe en annexe 1 ;**
- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention relative à la Licence Arts du spectacle entre la ville de Grenoble et l'Université de Grenoble Alpes pour les années 2021-2022 à 2025-2026 jointe en annexe 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(26714) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat entre les associations Cinémathèque et ciné-club de Grenoble et la ville de Grenoble ; Convention de partenariat entre l'association L'Oreille en fête - Musée en musique et la ville de Grenoble ; Convention de partenariat entre l'association Jazz club de Grenoble et la ville de Grenoble ; Convention de partenariat entre le Centre Chorégraphique National de Grenoble et la ville de Grenoble pour l'accompagnement d'élèves en 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations Cinémathèque et ciné-club, L'Oreille en fête - Musée en musique, Jazz Club, et avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(26612) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Acceptation du don et signature d'une convention entre Monsieur Jean-Pierre-Arthur BERNARD et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accepter le don de Monsieur Jean-Pierre-Arthur BERNARD ;**
- **d'approuver les termes de la convention de don à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur Jean-Pierre-Arthur BERNARD, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(26611) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et la SEMITAG et le journal MINIZOU dans le cadre de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et la SEMITAG, jointe en annexe n°1 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et le journal MINIZOU, jointe en annexe n°2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(26571) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat en matière de communication entre la ville de Grenoble et Unagi (Petit Bulletin), la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (RTGB), Dauphiné Médias (Dauphiné Libéré), la société Comprà (Beaux Quartiers), l'association Label ville, France Télévisions et renouvellement de la convention de mécénat avec la société Médiamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec UNAGI (Petit Bulletin), la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, Dauphiné Médias (Dauphiné Libéré), Comprà (Beaux Quartiers), Label Ville, France Télévisions ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mécénat avec la société Médiamax ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(26814) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Avenant à la convention de prêt de collections avec le Musée de l'Ancien Evêché, espace culturel du Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt de collections avec le Musée de l'Ancien Evêché, espace culturel du Département de l'Isère, en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(26813) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de mise à disposition d'une version itinérante de l'exposition « Fascinants Félines » auprès du Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une version itinérante de l'exposition « Fascinants Félines » auprès du Département de l'Isère, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(26547) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière concernant le marquage d'animation du projet Place(s) aux enfants

Intervention(s) : M. CARRIGNON, M. le Maire, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. NAMUR, Mme BOER, M. BEN-REDJEB, Mme GARNIER

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention financière concernant l'opération « Place(s) aux enfants » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole,**
- **d'approuver les modalités de participation de la Ville précédemment décrites,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière concernant l'opération « Place(s) aux enfants » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole ainsi que tous les documents financiers s'y afférant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 47-(26674) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réaménagement de l'échangeur du Rondeau (RN87) – Création ou modification d'équipements d'éclairage public et d'espaces verts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Vu le protocole d'intention signé le 16 novembre 2016 par l'État, AREA, le Conseil Départemental de l'Isère et la Métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du projet A480-Rondeau signé le 23 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale signé le 14 janvier 2019 ;

- D'approuver la signature de la convention relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réaménagement de l'échangeur du rondou (RN87),

- D'autoriser Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(26737) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Convention des Maires - pour une Europe plus juste et neutre sur le plan climatique

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention des Maires-Europe jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 49-(26595) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de l'immeuble de bureaux Desaix à Grenoble Habitat dans le cadre de sa démolition et de la reconstruction d'un programme immobilier mixte

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de l'immeuble « Desaix », cadastré section DI n°124 et adressé 6 rue

Colonel Dumont à Grenoble, à la société Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle ;

- de dire que le prix de cession a été arrêté à la somme de 680 000 € HT ;

- d'accepter l'inscription d'une condition particulière de la vente dans l'acte de vente encadrant la prise en charge pour moitié du surcoût, dans la limite de 120 100 € HT, en cas de détection de présence d'enduits de débouillage dans un diagnostic complémentaire ;
- d'accepter la demande d'exonération de droits de voirie pendant la phase chantier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 50-(25610) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BOUCHAYER-VIALLET – Ilot M
- Cession à la SEM INNOVIA de tènements, de volumes en tréfonds et en surplomb - Délibération complémentaire à la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2018.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à la SEM INNOVIA des tènements à détacher de la parcelle cadastrée section IN n°124 pour une surface totale de 112 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'approuver la cession à la SEM INNOVIA des volumes de stationnement en tréfonds et du volume de bâti en surplomb, conformément aux plans des volumes ci-annexés ;
- de céder à la SEM INNOVIA ces biens immobiliers au prix de 26 520 euros ;
- de prendre acte de l'abandon de la cession de la parcelle cadastrée section IN n°30 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 51-(26626) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention d'opération entre la ville de Grenoble et l'Etablissement Public Foncier local sur le secteur de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CONFESSON, Mme CHATELAIN-ROCHE

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-après annexée entre l'EPFL, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ou tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 52-(26932) - URBANISME AMENAGEMENT - Soutien à l'association Patrimoine et Développement du Grand Grenoble – Comité de sauvegarde du vieux Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter un soutien financier à hauteur de 2500 € à l'association Patrimoine et Développement au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(26779) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à la Maison de l'Architecture de l'Isère pour la tenue d'une résidence d'architecture sur la Cité du Rabot.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien financier à hauteur de 35 000 € sur l'année 2022 à la Maison de l'Architecture pour la réalisation d'une résidence d'architecture sur la Cité du Rabot ;
- d'accompagner la valorisation de la réflexion menée sur la Cité du Rabot, entité de la Bastille, dans le cadre de Capitale Verte, mais aussi dans le cadre de la démarche-projet partenariale pour la Bastille ;
- de croiser cette démarche d'une résidence d'architecture sur la Cité du Rabot, avec la démarche du concours européen EUROPAN portant également sur la Bastille.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(26776) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour le programme d'actions de l'année universitaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme d'actions partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour l'année universitaire 2021/2022 ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € à l'ENSAG pour cette année scolaire, aux couleurs de Grenoble Capitale Verte 2022 ;**
- **d'approuver la convention entre la Ville de Grenoble et l'ENSAG jointe en annexe pour la réalisation d'une aire de refuges & bivouac sur le glacis de la Bastille ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(26637) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un appartement désaffecté du parc des logements de fonctions instituteurs au CCAS de Grenoble – 35, Rue Claude Kogan

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 46

Abstention(s) : 5 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. KADA, Mme MARTIN, Mme CAPDEPON, Mme DESLATTES, Mme FOUGERES, Mme LE BRET, M. PINEL, Mme CHALAS.

DELIBERATION N° 56-(26875) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 3 rue Federico Garcia Lorca à Grenoble, au bénéfice de l'Union Syndicale Solidaires Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la ville de Grenoble et l'Union Syndicale Solidaires Isère, pour des locaux sis 3 rue Federico Garcia Lorca ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(26846) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition, dans le cadre de l'urbanisme tactique, de locaux sis 17 rue Duguesclin au bénéfice de l'Union Syndicale Solidaires Isère

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'Union Syndicale Solidaires Isère, pour des locaux sis 17 rue Duguesclin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 58-(26122) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour la réhabilitation des bâtiments ZA Peupliers Nord

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'enveloppe des bâtiments des 2 et 6 rue des Trembles à Grenoble, situés sur la ZA des Peupliers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(26809) - TRAVAUX - Convention financière entre la Ville de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour le remplacement de puits de lumière sur la toiture de la BIFURK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville et la CCIAG pour le remplacement de puits de lumière sur la toiture de la BIFURK ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CONFESSON).

DELIBERATION N° 60-(26548) - LOGEMENT SOCIAL - Aide de la Ville de Grenoble à la SAIEM Grenoble Habitat pour la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de la 2ème tranche de logement social sur le site A.Raymond, Bâtiment F, rue Marx Dormoy.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement d'une aide de 132 500 € à la SAIEM Grenoble Habitat pour l'acquisition en VEFA de 41 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI dans la deuxième tranche (bâtiment F) du programme réalisé par EIFFAGE Promotion, rue Marx Dormoy ;**
- **d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville de Grenoble et la SAEIM Grenoble Habitat précisant les conditions et les modalités de versement de cette participation, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 61-(26879) - ALIMENTATION - Conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective et pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective dans le cadre du Projet alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la Grande Région Grenobloise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » ainsi que celle pour la mise en oeuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective dans le cadre du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) de la région grenobloise, jointes en annexes ;**
- **De fixer le montant de la participation Ville à hauteur de 2947,50€ et de 1395€ en exécution de ces deux conventions ;**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(26845) - DOMAINE PUBLIC - Extensions et créations temporaires de terrasses accordées sur le domaine public pour permettre l'application des mesures sanitaires - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour ces extensions et créations temporaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser les extensions et les créations de terrasses temporaires liées à la situation sanitaire jusqu'au 31 décembre 2021 ;**
- De procéder à l'exonération des redevances d'occupation du domaine public liées à ces extensions et créations temporaires de terrasses dites « COVID » jusqu'au 31 décembre 2021.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(26852) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant au contrat de prestations intégrées entre le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (CCAS) et la Ville de Grenoble relatif au contrôle et à l'entretien des aires de jeux d'enfants des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant au contrat de quasi-régie inversée entre le CCAS et la Ville de Grenoble pour la gestion de son patrimoine ludique.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et tout document se rapportant à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. KADA, Mme MARTIN, Mme CAPDEPON, Mme DESLATTES, Mme FOUGERES, Mme LE BRET, M. PINEL, Mme CHALAS.

DELIBERATION N° 64-(26859) - ENERGIE - Convention financière avec la SEM INNOVIA dans le cadre du projet européen City-zen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle convention financière City-zen à intervenir entre la ville de Grenoble et la SEM INNOVIA ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **d'effectuer le versement du solde de la subvention, soit 79 121,40 €, sur un montant total de 527 476,00 € d'aide allouée à la SEM INNOVIA par la Commission Européenne au titre du réseau de géothermie sur eau de nappe de la Presqu'île.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 65-(26884) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'adhésion de la Ville de Grenoble au GCS UniHA en qualité de membre bénéficiaire des marchés publics mutualisés pour l'achat de vaccins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble au GCS UniHA ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'adhésion ainsi que tous documents se rapportant au Groupement de commandes ou à la centrale d'achat intermédiaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(26886) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour l'action de prévention en santé publique : Médiation Paire en Santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative à l'action « Médiation paire en santé » ci-annexée.**
- **d'autoriser la perception par la Commune de Grenoble de la somme de 13 000 euros versée par l'ARS.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(26877) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes au financement du projet « Lieux d'Ecoute et de Parole »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet «Lieux d'Ecoute et de Parole » ci-annexée.**
- **d'autoriser la perception par la Commune de Grenoble de la somme de 75 000 € versée par l'ARS.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(26931) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention d'objectifs et de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2021 – Remboursement des frais engagés par la Ville pour le fonctionnement du Centre de Vaccination COVID-19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2021 avec l'A.R.S ci-annexé,**
- **d'autoriser la perception de la somme de 29 094 euros versée par l'A.R.S.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(26750) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine - Opération inscrite dans la convention pluriannuelle de rénovation urbaine (NPNRU) - Conventions financières subséquentes entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble - Aménagements des abords du collège Lucie Aubrac - Aménagement du chemin d'accès à l'EAJE VILLENEUVE.

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'aménagements aux abords du collège Lucie Aubrac , ci-annexée ;**
- **d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour les travaux de création d'un chemin d'accès à l'EAJE Villeneuve, ci-annexée ;**

- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer les conventions avec Grenoble Alpes Métropole :
 - la convention financière pour les aménagements aux abords du collège Lucie Aubrac
 - la convention financière pour la création du chemin d'accès EAJE Villeneuve.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 70-(26866) - PREVENTION SECURITE - Charte déontologique établissant le cadre et le fonctionnement des cellules de coordination mineurs de la ville de Grenoble

Intervention(s) : Mme BOER, M. BOUZEGHOUB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la charte ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer la charte ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(26867) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Événementielle (iSSUE)

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL, M. PINEL

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'association iSSUE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 72-(26616) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2021 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention d'attribution de subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques, jointe en annexe à la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention relative à la perception de la recette liée à 2021.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette correspondante de 52 000 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(26636) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens et à convention financière concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- **de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- **sur l'association Mix'Art :**

Pour : 49 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.

- **sur le reste de la délibération :**

Adopté à l'unanimité.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle elle représente la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 74-(26687) - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2021 de la "Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées" entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de financement entre la Ville de Grenoble et le département telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en annexe 1 de la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette de 23 000 € relative à la convention en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(26754) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux à l'association INTERASSO - Budget Participatif Coloc'Action solidaire.

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conditions de mise à disposition de locaux à l'association INTERASSO (Budget Participatif Coloc'Action solidaire),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés au 4bis Ninon Vallin à Grenoble dans les locaux de la Maison de l'enfance Teisseire-Malherbe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 76-(26580) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les transformations et créations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 21 septembre 2021.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 77-(26450) - PERSONNEL MUNICIPAL - Régime indemnitaire des agents relevant de la filière police municipale-Indemnité d'Administration et de Technicité.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. BOUTAFA, M. MERIAUX

Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les évolutions de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de police municipale et les chefs de services de police municipale présentées ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite.

DELIBERATION N° 78-(26581) - PERSONNEL MUNICIPAL - Participation financière de la Ville de Grenoble à la restauration des agents municipaux. Convention avec l'association des adhérents du restaurant inter-administrations (AARI) et l'association des personnels du département de l'Isère (APDI).

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. MERIAUX, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'abroger la délibération susmentionnée du 15 septembre 1997 à compter du 4 octobre 2021 ;
- d'approuver les conventions à intervenir avec l'AARI et l'APDI, fixant la participation financière de la ville de Grenoble à compter du 4 octobre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 79-(26798) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à pour un montant de 1 048,25 euros et à pour un montant de 274 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(26529) - NUMERIQUE - Demande de subvention au titre du FEDER pour l'opération "Equiperment numérique de la ville de Grenoble pour faire face aux conséquences de la crise COVID-19 et installer un dispositif de télétravail".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant des achats d'équipements et de logiciels présentés ;
- de solliciter une demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du FEDER pour un montant de 608 924,99 € ;
- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(26706) - PREVENTION SECURITE - Réalisation d'une étude de vulnérabilité sismique de bâtiments municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité sismique d'un montant de 24 000€ T.T.C.
- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 50% du montant T.T.C.
- d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(26853) - DOMAINE PUBLIC - Cession de droits d'auteurs - Photographes de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les projets de conventions de cession de droits d'auteurs à intervenir entre la ville de Grenoble et les photographes agents publics de la commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(26826) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**
- **le 7 septembre 2021 à Cannes – MIPIM Septembre Edition 2021 – E. PIOLLE**
- **du 8 au 10 septembre 2021 à Lahti (Finlande) – Cérémonie officielle de désignation de capitale verte européenne 2023 – M. TAVEL**
- **les 25 et 26 août 2021 à Issoire (63) – Table ronde sur « la démocratie participative et le pouvoir des maires » au camp climat Auvergne 2021 – A.S. OLMOS**
- **le 7 octobre 2021 à Antibes - Intervention aux assises AFIGESE (Association Finances Gestion Evaluation des Collectivités territoriales) 2021 – V. FRISTOT**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(26910) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Demande de financement au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2021 Relance - Dossier Capitale Verte 2022.

Intervention(s) : M. PINEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de solliciter une demande de financements de 400K€ dans le cadre du dispositif du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNDAT) Relance 2021.**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 85-(26596) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de **34 000,81 euros sur le Budget Principal**
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(26597) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Résiliences

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	35 000,00
TOTAL ARTICLE	35 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

BOUQUINS SANS FRONTIERES	900,00
COLLECTIF AUTONOMIE ALIMENTAIRE DE GRENOBLE ET SES ENVIRONS	2 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	4 500,00
HADRA	3 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	8 500,00
LES MOISSONNEURS DES LILAS	4 500,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR	5 000,00
L'OREILLE EN FRICHE	4 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	19 220,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	4 310,00
GRENOBLE ROLLER	3 600,00
GUC ATHLETISME	2 100,00

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	6 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 530,00
YUBUKAN KARATE DAUPHINOIS	2 000,00

Commission Résiliences

INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT	79 121,40
APF FRANCE HANDICAP	1 000,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	2 500,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
LA SOUPAPE	2 000,00
LES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	1 770,00
VALENTIN HAUY ASS	3 200,00

Commission Solidarités

FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	2 000,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	1 500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	3 000,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
COMPAGNIE SCALENE	1 000,00
EPISOL	3 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	7 000,00
MIX'ARTS	4 000,00
PANGOLIN	3 800,00
UNI E-S VERSELLES	7 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	500,00
UNION DE QUARTIER NOTRE-DAME	500,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	500,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	2 000,00

TOTAL ARTICLE 231 319,40

TOTAL BUDGET 266 319,40

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 5.800,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur l'association Mix'Art :

Pour : 49 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

- le reste de la délibération :

Pour : 57 - Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, M. BEN-REDJEB, Mme PFISTER.

DELIBERATION N° 87-(26885) - FINANCES - Garanties d'emprunts 2021 :nouvelle garantie pour la Régie du Téléphérique de la Bastille et modification garantie emprunt SEM Innovia (ZAC Presqu'île)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à garantir les emprunts que la RTGB et SAGES vont contracter auprès de la Banque Populaire des Alpes et le Crédit Agricole, selon les conditions décrites ci-dessus, pour les sommes de 160K€ et 2M€. Ces garanties sont accordées à quotité de 50 % et 80 % du montant des prêts soit 80K€ et 1,6M€. Ces garanties sont accordées pour la durée totale des prêts. Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués sont ceux en vigueur à la date d'effet des contrats ;
- qu'au cas où la RTGB et SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par elles aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elles auraient encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande des organismes prêteurs, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec les organismes défaillants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la RTGB et SAGES une convention dont la signature conditionne l'octroi des prêts et précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre les établissements prêteurs, la RTGB et SAGES ;
- que la ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par la RTGB et SAGES, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur des quotités garanties.
- d'autoriser la ville de Grenoble à réitérer la garantie d'emprunt auprès de la SEM Innovia pour leur prêt auprès de la Banque Postale, garantie à hauteur de 80 % du montant du prêt soit une garantie à 1,68M€.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(26797) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Rapport de situation 2020 de la SPL Efficacité énergétique (SPL OSER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2020, joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 89-(26709) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2020 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 90-(26563) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentant(e)s de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2020, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 91-(26800) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société Territoires 38 pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'administration de la SAEM Territoires 38 pour l'exercice 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(26168) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2019/2020 (du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2019/2020 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 93-(26564) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - Rapport annuel des représentant(e)s de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de ce rapport des représentant(e)s de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2020, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 94-(26958) - DESIGNATIONS - Désignation de représentant-es de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : élection des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder au vote à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel des représentant-es du conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

4 listes de candidats sont présentées :

Liste Grenoble en commun :

- M. Nicolas KADA
- Mme Elisa MARTIN
- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Céline DESLATTES
- Mme Sylvie FOUGERES
- Mme Chloé LE BRET
- M. Luis BELTRAN-LOPEZ
- M. Pierre-André JUVEN

Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

- M. Nicolas PINEL
- Mme Brigitte BOER
- M. Cherif BOUTAFA
- Mme Dominique SPINI
- M. Alain CARIGNON
- Mme Nathalie BERANGER

Liste Intergroupes :

- Mme Emilie CHALAS
- M. Hasni BEN-REDJEB

Liste CHATELAIN-ROCHE

- Mme Anne CHATELAIN-ROCHE

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste Grenoble en commun : 44 voix

Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 6 voix

Liste Intergroupes : 7 voix

Liste CHATELAIN-ROCHE : 1 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- Liste Grenoble en commun : 6 sièges
- Liste Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre : 1 siège
- Liste Intergroupes : 1 siège

Ainsi sont élu-es :

- M. Nicolas KADA
- Mme Elisa MARTIN
- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Céline DESLATTES
- Mme Sylvie FOUGERES
- Mme Chloé LE BRET
- M. Nicolas PINEL
- Mme Emilie CHALAS

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(26992) - DESIGNATIONS - Modifications des désignations des représentant-es de la ville de Grenoble auprès des organismes suivants : Comité Social du personnel de la ville de Grenoble - (COS) ; La Marelle ; Les Ménestrels ; Pirouette.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GRENOBLE

De désigner M. Antoine FLECHET, en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Comité Social du personnel de la ville de Grenoble (COS).

LA MARELLE

De désigner Mme Sylvie FOUGÈRES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Marelle.

LES MÉNESTRELS

De désigner Mme Sylvie FOUGÈRES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale des Ménestrels.

PIROUETTE

De désigner Mme Sylvie FOUGÈRES en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de Pirouette.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 54

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 96-(27041) - DESIGNATIONS - Modification de la composition des commissions municipales permanentes

Intervention(s) : Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la composition des commissions comme suit :

• **Commission « Résiliences »**

	Sandra KRIEF
Maxence ALLOTO	Elisa MARTIN
Katia BACHER	Laure MASSON
Antoine BACK	Yann MONGABURU
Margot BELAIR	Gilles NAMUR
Kheira CAPDEPON	Chloé PANTEL
Thierry CHASTAGNER	Jérôme SOLDEVILLE
Alan CONFESSON	Nathalie BERANGER
Salima DJIDEL	Chérif BOUTAFA
Vincent FRISTOT	Dominique SPINI
Christine GARNIER	Emilie CHALAS
Claus HABFAST	Hassen BOUZEGHOUB
Pierre-André JUVEN	Olivier SIX

• **Commission « Emancipations »**

Anouche AGOBIAN	
Luis BELTRAN-LOPEZ	Laura PFISTER
Annabelle BRETTON	Jérôme SOLDEVILLE
Emmanuel CARROZ	Maud TAVEL
Pascal CLOUAIRE	Maude WADELEC
Antoine FLECHET	Djamel WAZIZI
Sylvie FOUGERES	Amel ZENATI
Christine GARNIER	Brigitte BOER
Claus HABFAST	Dominique SPINI
Nicolas KADA	Chérif BOUTAFA
Lucille LHEUREUX	Delphine BENSE
Céline MENNETRIER	Cécile CENATIEMPO
Pierre MERIAUX	Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Solidarités »**

Antoine BACK	Gilles NAMUR
Luis BELTRAN LOPEZ	Chloé PANTEL
Nicolas BERON PEREZ	Isabelle PETERS
Emmanuel CARROZ	Lionel PICOLLET
Kheira CAPDEPON	Maud TAVEL
Alan CONFESSON	Maude WADELEC
Céline DESLATTES	Amel ZENATI
Sylvie FOUGERES	Nicolas PINEL
Pierre-André JUVEN	Brigitte BOER
Nicolas KADA	Nathalie BERANGER
Chloé LE BRET	Delphine BENSE
Elisa MARTIN	Hassen BOUZEGHOUB
	Hasni BEN-REDJEB

- **Commission « Ressources »**

Anouche AGOBIAN	Pierre MERIAUX
Maxence ALLOTO	Anne-Sophie OLMOS
Katia BACHER	Isabelle PETERS
Nicolas BERON PEREZ	Lionel PICOLLET
Olivier BERTRAND	Laura PFISTER
Kheira CAPDEPON	Hakim SABRI
Thierry CHASTAGNER	Amel ZENATI
Pascal CLOUAIRE	Alain CARIGNON
Alan CONFESSON	Nicolas PINEL
Vincent FRISTOT	Chérif BOUTAFA
Christine GARNIER	Emilie CHALAS
Sandra KRIEF	Olivier NOBLECOURT
	Hasni BEN-REDJEB

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(26909) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 98-(27081) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année, selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe détaillée en annexe de cette délibération ;

- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus, comme suit :

• une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de la manière suivante :

- Groupe Grenoble en Commun, 5 000 €

- Groupe Opposition de la Société civile, Divers Droite et du Centre, 5 000 €

- Groupe Nouveau Regard : 5 000 €

- Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés: 5 000 €

- Groupe Avenir Ensemble en Confiance : 5 000 €

• et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe sur la base de 58 élus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(26841) - FINANCES - Adaptation du dispositif d'exonération temporaire de taxe foncière de deux ans pour construction nouvelle, reconstruction, addition de construction des locaux à usage d'habitation.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Conformément à l'article 1383 du Code Général des Impôts,

- de limiter l'exonération de deux ans de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) accordées aux constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiment ruraux en logements à 40% de la base imposable pour les locaux à usage d'habitation.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H55.

ANNEXES

Intrus consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ minimum	N° MARCHÉ type	N° MARCHÉ catégorie prestations	N° MARCHÉ catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ numérateur	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notification du marché	Intégration rendu acte
Travaux de réalisation de jardinières en acier rue d'Agier	0	X	20	B	T	M	191	METALTHEMES	38660	LE TOUVET	13 030,00	X	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_sup.90	19/08/20	27/09/21
Mise à disposition d'un lieu d'accueil, organisation et animation de séjours à thèmes en moyenne montagne pour les écoles publiques de la Ville de Grenoble	0	X	20	A	S	B	250	LE BOIS DE L'INE	38112	MEAUDRE	X	150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	procédure formalisée	18/08/21	17/09/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	284	GBA	38120	SAINT EGREVE	23 027,80	X	Prix mixtes	2	0	Mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre	08/08/21	27/09/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	285	BPS 36	38660	SAINT VINCENT DE MERCUZE	8 104,30	X	Prix mixtes	2	0	Mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre	11/08/21	27/09/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	286	BPS 38	38660	SAINT VINCENT DE MERCUZE	15 454,72	X	Prix mixtes	1	0	Mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre	11/08/21	27/09/21
Nettoyage des locaux du Théâtre Municipal de Grenoble	0	X	20	A	S	B	304	SARLBAITPROPR	69500	BRON	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	18/08/21	27/09/21
LES TREMBLES Afision de maîtrise d'œuvre pour travaux de Restructuration de l'ensemble du pôle enfance	0	X	20	A	P	M	307	Mandatants : CSABAL ARCHITECTE Co-traitants : SORATEC/COCOTHE AVALON/EBE/DM PC/CDG	38000	GRENOBLE	829 168,00	X	Prix global et forfaitaire	60	0	procédure formalisée	08/07/21	27/09/21
Fournitures de gros œuvres et maçonnerie, carrelage et faux plafonds pour la Ville de Grenoble	1	Fourniture gros œuvres maçonnerie	20	A	F	B	314	BMRA (point P)	73000	CHAMBERY	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	01/08/21	27/09/21
Fournitures de gros œuvres et maçonnerie, carrelage et faux plafonds pour la Ville de Grenoble	2	Fourniture de carrelage	20	A	F	B	315	BMRA (point P)	72000	CHAMBERY	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	01/08/21	27/09/21
Fournitures de gros œuvres et maçonnerie, carrelage et faux plafonds pour la Ville de Grenoble	3	Fourniture de faux plafonds	20	A	F	B	316	BMRA (point P)	73000	CHAMBERY	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	01/08/21	27/09/21
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel Groupement de commandes Ville/CCAS	4	Mobilier dédié aux espaces d'intelligence collective -relance suite à instructeur	21	C	F	B	002	ORMEPO	38600	FONTAINE	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	procédure formalisée	23/08/21	11/09/21
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel Groupement de commandes Ville/CCAS	5	Mobilier dédié aux espaces de détente - relance suite à instructeur	21	C	F	B	004	ORMEPO	38600	FONTAINE	X	75 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	procédure formalisée	30/08/21	11/09/21
Prestations de gardiennage, de sécurité des manifestations, de sécurité incendie, de coordination des prestations événementielles de la Ville de Grenoble	1	Prestations de gardiennage, de sécurité des manifestations, de sécurité incendie, de coordination des prestations pour le Palais des Sports Pierre Mendès France	21	A	S	B	008	VISION	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	5	p.adaptée_sup.90	03/08/21	27/09/21

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Amplitude	Code postal	Ville	Prix global et montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recommandé	Procédure	Modalité de soumission	Date d'expiration de la soumission
Prestations de gardiennage, de sécurité des manifestations, de sécurité incendie, de coordination des prestations événementielles de la Ville de Grenoble	2	Prestations de contrôle d'accès, de sécurité sur l'espace public et de gardiennage lors de la Foire des Pannoux	21	A	B	B	009	GRENOBLE	38100	URBIV	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adapté_sup.20	10/06/21	27/06/21
	6	Aux prestations de contrôle d'accès et de sécurité, d'assistance et gardiennage de l'espace public	21	A	S	B	013	ECULLY	68110	GERMAIN SECURITE	68110	ECULLY	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adapté_sup.20	08/06/21	23/06/21
Nettoyage de la plateforme, des surfaces extérieures et des quais du tramway à Grenoble	0		21	A	S	B	026	GRENOBLE	38100	EAAT CPDS	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	24	1	procédure formalisée	10/06/21	27/06/21
	6		21	A	F	B	023	LE MANS	72100	LE BLANC ILLUMINATION	72100	LE MANS	X	62 000,00	Prix global avec montant maximum de commande	12	3	p.adapté_sup.20	03/07/21	20/08/21
ACQUISITION DE MOTIFS, ACCESSOIRES ET MATÉRIELS DIVERS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE	0		21	B	F	M	036	MARIGNANE	13700	ATHALA	13700	MARIGNANE	48 350,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adapté_inf.20	14/06/21	21/06/21
Location, installation et maintenance de jeux aquatiques	0		21	A	T	B	040	GRENOBLE	38100	DUMPLARD	38100	GRENOBLE	X	200 000,00	Prix global avec montant maximum de commande	7	3	p.adapté_sup.20	10/06/21	20/06/21
Accord-cadre relatif aux travaux de plomberie dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du CCAS	1	Secteurs 1, 2 et 7 de la Ville de Grenoble	21	A	B	B	045	ECHROLLES	38130	SIREN INDUSTRIE ET TESTAIRE	38130	ECHROLLES	X	300 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commandes	18	2	p.adapté_sup.20	27/07/21	21/06/21
Travaux de câblage VDI dans les établissements scolaires de la Ville de Grenoble	0		21	B	S	B	048	SANT CLAIRE	07430	PRESENCE EXPERTISES	07430	SANT CLAIRE	X	22 400,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adapté_inf.00	14/06/21	27/06/21
Contrôle des aires de jeux d'extérieur	0		21	B	S	B	054	ECULLY	68110	GERMAIN SECURITE	68110	ECULLY	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adapté_sup.20	10/06/21	27/06/21
Prestations de gardiennage, de sécurité des manifestations, de sécurité incendie, de coordination des prestations événementielles de la Ville de Grenoble - Valence du 01/04	4	Prestations de surveillance et de garde-manger de site et du matériel lors d'événement municipal pour le service événementiel	21	A	S	B	064	PARIS	75001	DEFUSION CHAMP-LAIN	75001	PARIS	X	1 400,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	17	2	p.adapté_inf.00	08/07/21	27/06/21
Remplissage de livres numériques	3	Livres numériques en langues étrangères, incluant le droit de prêt en bibliothèques	21	B	F	B	066	PARIS	75008	DEFUSION CHAMP-LAIN	75008	PARIS	X	4 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	p.adapté_inf.50	10/07/21	27/06/21
Fourniture de livres numériques	3	Livres numériques audio avec droits réservés pour le prêt en bibliothèques, compatibles ou non avec le système PNB	21	B	F	B	067	PARIS	75016	FLOWBERD	75016	PARIS	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	24	2	procédure formalisée en concurrence_sup.20	08/07/21	27/06/21
maintenance et exploitation lits paiement horodaté	0		21	A	S	B	071	PARIS	75016	FLOWBERD	75016	PARIS	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	24	2	procédure formalisée en concurrence_sup.20	08/07/21	27/06/21

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ	N° MARCHÉ en illimité	N° MARCHÉ prestations	N° MARCHÉ catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHÉ	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de validité du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconductif	Procédure	Modificable marché	Intégration marché
Prestations de transports de personnes en autocars pour les sorties à la journée et les séjours de familles organisés par la Ville de Grenoble	0	X	21	B	S	B	072	JEAN PERNAUD ET FILS	38210	TULLINS	X	50 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	0	p-adaptés_4d,00	1504621	2709221
Lavage dégraisage, nettoyage, à sec et re-touches du linge	1	X	21	B	S	B	074	S.A.S.EC FRANCE	78002	PARIS	X	83 800,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	36	0	p-adaptés_4d,00	1504621	2709221
Service de véhicule en auto-partage pour les déplacements des élus et des agents de la Ville	0	X	21	A	S	B	070	CITIZALPEA	38000	GRENOBLE	X	35 950,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	0	p-adaptés_3d,00	1504621	1776421
Marché subséquent à l'accord-cadre n° 18C75184 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	Gasoil_5000 L	21	C	F	Z	104	CHARVET LA MORE BRANCO	69002	LYON	5 510,00	X	Prix global et forfaitaire			p-adaptés_4d,00	1716421	2709221
Achats de collées dans des adhésifs de jeunesse pour les jeunes grenoblois du dispositif « Coup de pouce vacances »	0	X	21	B	S	B	107	FIJAJ	75018	PARIS	X	6 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	0	p-adaptés_4d,00	1504621	2709221
Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20AFS268 fourniture et achèvement de gaz naturel	1	Sites Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T3	21	C	F	Z	108	SAVE	92480	BOULOGNE BILLANCOURT	X	635 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	Mise en concurrence des fournisseurs publics de l'énergie	1201021	2709221
Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20AFS267 fourniture et achèvement de gaz naturel	2	Sites Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T1 et T2	21	C	F	Z	109	SAVE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	X	1 125 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	Mise en concurrence des fournisseurs publics de l'énergie	1201021	2709221
Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20AFS268 fourniture et achèvement de gaz naturel	3	Sites CCAS Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T3	21	C	F	Z	110	SAVE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	X	555 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	Mise en concurrence des fournisseurs publics de l'énergie	1201021	2709221
Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20AFS268 fourniture et achèvement de gaz naturel	4	Sites CCAS Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T2	21	C	F	Z	111	SAVE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	X	300 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	Mise en concurrence des fournisseurs publics de l'énergie	1201021	2709221
catering - restauration ERP de plein air de l'annexe de vitesse et Chabres (rappe 2021	0	X	21	B	S	M	112	AURON LEANS DES METS	38400	SANT MARTIN D'HERES	21 481,00	X	Prix global et forfaitaire	2	0,00	p-adaptés_4d,00	1504621	2709221
Numérisation des collections patrimoniales de la Bibliothèque Municipale de Grenoble	0	X	21	B	S	B	118	AZENTIS	92400	SANT MARTIN D'HERES	X	86 800,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0,00	p-adaptés_4d,00	1709221	2709221
Travaux d'aménagement de la salle Jogan à Grenoble	2	Affs de Jux	21	B	T	M	120	SARLAMP TP	38400	SANT MARTIN D'HERES	38 700,80	X	Prix globale	3	0,00	p-adaptés_4d,00	1504621	2709221

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE initial	N° MARCHE suite	N° MARCHE prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord-cadre	N° MARCHE	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et montant en € HT	Montant en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct	Procédure	Modificateur du marché	Intégration modification
Installation de vidéo-projecteurs et boîtes soies associées dans les écoles de la ville de Grenoble	0	X	21	A	T	D	126	EFFRAGE ENERGIE TELECOM SUD EST	63480	AMBIEUX	X	105 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	paap/pe_000_00	230721	270321
LES TREMBLES - Mission de CSE-S pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la circonscription des poëts Arlequin	0	X	21	B	P	M	131	SIREQUAMON	38100 38100 38200	ECHIROLLES	4 800,00	X	Prix global et forfaitaire	15	0	paap/pe_000_00	230721	270321
SITE CLAUDEL - Travaux d'installation de boîtes de recharge pour véhicules électriques	0	X	21	B	T	M	136	COULEC	38420	LE VEVSOU	48 616,38	X	Prix global et forfaitaire	2	0	paap/pe_000_00	230721	270321
Cimetière Saint-Roch et Grand Sabon - Travaux d'examens sur les reprises administratives de concessions éolues	0	X	21	B	T	M	143	FINALS ENVIRONNEMENT	70300	CHASSETTES	X	70 350,00	Prix mixtes	6	0	paap/pe_000_00	230721	270321
Les Trembles - Mission d'OPC pour les travaux de reconstruction de l'ensemble du pôle enfance des Trembles	0	X	21	B	P	M	174	CCG	38100	GRENOBLE	60 080,00	X	Prix global et forfaitaire	34	0	paap/pe_000_00	230721	270321
Travaux de requalification du centre sportif des Cépents-Lot 5 Remise suite à incendies	5	Marchés et offres occupations	21	B	T	M	192	SARL SEREL	38115	VEUREYVOROSE	77 880,00	X	Prix global et forfaitaire	9	0	paap/pe_000_00	230721	270321
GYMNASIE MALHERBE ET GYMNASIE LEON JOURNAUX - Réalisation d'un audit énergétique et technique dans deux bâtiments sportifs	0	X	21	B	P	M	212	ADRET RECHERCHES ASSOCIES	38000	GRENOBLE	26 000,00	26 000,00	Prix mixtes	1	0	paap/pe_000_00	230721	270321
Ecole primaire Le Verdier - remplacement des manivelles - Relance suite à incidents	0	X	21	B	T	M	217	CAREMERO ESCALATION	38000	LA BUISSE	11 636,00	X	Prix global et forfaitaire	8 mois	0	paap/pe_000_00	230721	270321
Esplanade de bloues et chauboules pour les agences des écoles de la ville de Grenoble	0	X	21	B	F	B	218	OURY CREATION	69570	DARDILLY	X	20 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24 mois	2	paap/pe_000_00	230721	270321

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numéro de son avenant	N°	Année	Seuil	Catégorie prestation	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu acte
incidence financière supérieure 5% marché initial	18 000,00	modification contractuelle _pièce financière			17	A	F	B	209	MANGEZ BIO ISERE	Fourniture de denrées alimentaires (fourniture d'épicerie bio)	X	X	Appel d'offres	200 000,00	12/07/21	27/09/21
Incidence financière supérieure 5% marché initial	6 290,00	modification contractuelle _pièce financière			17	A	T	M	313	SARL DM	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	2	Démolition - gros œuvre - maçonnerie	Procédure adaptée sup 90	164 153,44	13/07/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	23 714,00	modification contractuelle _pièce financière			17	A	T	M	322	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	11	Peinture - Nettoyage	Procédure adaptée sup 90	30 205,00	26/07/21	27/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	686,55	modification contractuelle _pièce financière			17	A	T	M	325	BE CABLING	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	14	Electricité courants forts et faibles	Procédure adaptée sup 90	95 100,00	15/06/21	27/09/21
Incidence financière inférieure 5% marché initial	25 549,63	modification contractuelle _pièce financière			18	A	T	M	61	GTA GRENOBLE	Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche	2	Gros oeuvre beton armé	Procédure adaptée sup 90	1 163 952,79	15/06/21	27/09/21
incidence financière - avenant en moins value	-5 965,16	modification contractuelle _pièce financière			18	A	T	M	67	SUSCILLON	Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	8	Menuiseries interieures	Procédure adaptée sup 90	454 030,67	08/04/21	27/09/21
incidence financière en moins value	-961,60	modification contractuelle _pièce financière			18	A	T	M	144	SARL IOVINI	Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche	13	Serrurerie	Procédure adaptée sup 90	170 671,25	08/04/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	36 148,10	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	13	LAMBDA ISOLATION	Ecole Maternelle Diderot : travaux d'extension et de réhabilitation	7	Plaquisterie-faux plafonds-peinture	Procédure adaptée sup 90	324 563,85	23/06/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 678,42	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	15	COMPTOIR DES REVETEMENTS	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	9	Sols souples	Procédure adaptée sup 90	54 913,64	08/07/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	21 405,51	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	19	DUMOLARD	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	13	Chauffage-plomberie-ventilation	Procédure adaptée sup 90	270 000,00	30/06/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	43 043,00	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	21	SAS ROLAND TOMAI	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	15	VRD - aménagements extérieurs	Procédure adaptée sup 90	455 607,00	21/07/21	27/09/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numerotation avant 2017	N°	Année	Catégorie	Catégorie	N°	Attributaire	Objet du marché Initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché Initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu acte	
sans incidence financière	X	modification contractuelle_CCAP			19	A	S	M	268	Groupement : MILK/SILO/EALQ/DELTA CONCEPT ELEC/PG CONSEIL/VENATHEC/OPCI	Hôtel de ville - mission de maîtrise d'oeuvre en réhabilitation pour la mise en sécurité et l'évolution des fonctions d'accueil	X	X	Procédure adaptée sup 90	249 508,00	21/07/21	27/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	5 764,86	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	273	MRB	Travaux d'aménagement du pôle administratif sud grenoblois et du nouveau siège du CCAS	3	Aménagement intérieur	Procédure adaptée sup 90	1 156 243,70	29/01/21	07/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	2 200,00	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	278	TOUTENVERT	Ecole Jean Racine - Travaux d'extension	1	VRD	Procédure adaptée sup 90	89 164,48	25/05/21	17/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	200,00	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	283	CFA DIVISION DE LA NSA	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	6	Ascenseur	Procédure adaptée sup 90	21 900,00	22/04/21	27/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 153,02	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	285	CBE MENUISERIE	Ecole Elémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	8	Menuiserie intérieure ameublement	Procédure adaptée sup 90	37 166,89	22/04/21	17/09/21
incidence financière - avenant en moins value	-2 110,95	modification contractuelle _pièce financière			19	A	T	M	287	CIOLFI	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	10	Revêtement de sol souple -sol dur, carrelage mural	Procédure adaptée sup 90	20 959,91	22/04/21	27/09/21
sans incidence financière	X	modification contractuelle _pièce financière			19	A	F	B	290	PIERRE LE GOFF	Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien	1	Produits et matériels d'entretien pour la ville et le ccas	Appel d'offres	510 000,00	23/06/21	27/09/21
sans incidence financière	X	Modifications contractuelles _autres			19	A	S	M	303	GROUPEMENT RIDI FRANCE / DUNELEC/HORUS	Eclairage de la Halle Clémenceau : équipement, exploitation et maintenance	X	X	Procédure adaptée sup 90	189 141,68	02/07/21	17/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	71 633,02	modification contractuelle _pièce financière			19	A	S	M	403	GROUPE EOIE	Centre sportif La Rampe : Mission de maîtrise d'oeuvre en réhabilitation	X	X	Procédure adaptée sup 90	123 547,50	09/06/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 015,00	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	146	CHARPENTIER DU GRESVAUDAN	Ateliers Municipaux Site Balzac - Travaux de réaménagement des locaux de l'unité contact	1	Charpente / Couverture / Puits de lumière / Zinguerie	Procédure adaptée sup 90	39 085,00	21/07/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	8 677,75	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	147	SAIT	Ateliers Municipaux Site Balzac - Travaux de réaménagement des locaux de l'unité contact	2	cloisons / doublage / faux plafonds	Procédure adaptée sup 90	24 136,64	21/07/21	27/09/21

Incidences financières	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	N°	année	Seuil	Catégorie	Catégorie	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot/le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration induite
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 859,92	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	149	SBI	Ateliers Municipaux Site Baltac – Travaux de réaménagement des locaux de l'unité contact	4	Sol souple	Procédure adaptée sup 90	11 363,56	04/08/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 835,00	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	150	PITOU PEINTURE HABITAT 38	Ateliers Municipaux Site Baltac – Travaux de réaménagement des locaux de l'unité contact	5	Peinture	Procédure adaptée sup 90	4 977,20	28/07/20	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 432,69	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	154	SARL DESP REFRIGERATION	Ateliers Municipaux Site Baltac – Travaux de réaménagement des locaux de l'unité contact	9	Chauffage ventilation sanitaire	Procédure adaptée sup 90	17 348,01	07/07/21	27/09/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	7 794,08	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	309	EMSE	Site Claudel – Travaux d'extension du système de sureté	X	X	Procédure adaptée sup 90	156 473,11	10/06/21	27/09/21
sans incidence financière	X	modification contractuelle _pièce financière			21	B	T	M	64	MENUISERIE RIBEAUD	Ecole maternelle Les Frères – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la façade nord au rez de chaussée	X	X	p.adaptée_inf.90	49 167,78	23/07/21	27/09/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 571,00	modification contractuelle _pièce financière			21	B	T	M	100	DAUPHINE MENUISERIE	Maternelle Paul Bert : remplacement des menuiseries extérieures	X	X	p.adaptée_inf.90	46 071,00	27/07/21	27/09/21
sans incidence financière	X	modification contractuelle _CCAP	134168							CHAPUIS ROYER ARCHITECTE	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin à Grenoble Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement pour la jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités	X	X	procédure adaptée sup 90	325 440,00	01/07/21	27/09/21

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2021-1031	Arrêté (11/06/2021)	cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Bouygues Telecom, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 23/03/2021 portant opposition à la déclaration préalable de travaux concernant l'installation d'équipements de radiotéléphonie mobile 4G sur un immeuble situé au 14 rue Docteur Bordier à Grenoble.	
2021-1099	Arrêté (22/06/2021)	Me Xavier DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Roche- reau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la requête déposée par Mme BOUTAFA demandant l'annulation de la décision du Tribunal administratif de Grenoble qui rejetait ses demandes aux fins d'une part de voir annuler une délibération du 08/07/2019, et d'autre part de voir annuler un arrêté municipal du 04/03/2019.	
2021-1134	Arrêté (28/06/2021)	Me Caroline Gérard 10 rue de Richelieu, 75001 PARIS et Me Laure Abramowitch 3 Esplanade de la Répu- blique, 21300 CHENOVE	Vu la procédure d'expulsion en cours concernant le bidonville situé au 29 rue Jean Macé à Grenoble, la ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire susvisée, et notamment à déposer devant les juridictions administratives un référé mesures-utiles contre l'État afin que ce dernier respecte ses obligations en matière de relogement des personnes.	

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1154	Arrêté (29/06/2021)	Cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Bouygues Telecom, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 16/04/2021 portant opposition à la déclaration préalable de travaux concernant l'installation d'équipements de radiotéléphonie mobile 4G sur un immeuble situé au 11 rue Élie Cartan à Grenoble.
2021-1161	Arrêté (30/06/2021)	Cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France, et portant demande d'annulation de la décision en date du 22/04/2021 par laquelle le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux d'implantation de trois antennes de téléphonie mobile 5G sur le toit terrasse d'un bâtiment sis 22 Cours Jean Jaurès.
2021-1162	Arrêté (30/06/2021)	Cabinet LEXCAP Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France, et portant demande d'annulation de la décision en date du 16/04/2021 par laquelle le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux de rénovation d'antennes de téléphonie mobile 5G sur le toit d'un immeuble sis 35 rue Bizanet.
2021-1181	Arrêté (2/07/2021)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'appel formé par M. LA RIZZA devant la Cour d'appel de Grenoble à l'encontre du jugement du 17/06/2021 du Tribunal Correctionnel de Grenoble.
2021-1206	Arrêté (7/07/2021)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme TARALLO en annulation de la décision du 6/04/2021 confirmative du refus d'imputabilité de l'accident du 20/11/2020.

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1208	Arrêté (7/07/2021)	Mme VERHNES, du service juridique assurances de la Ville	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. GRANIER en annulation de la décision du 6/04/2021 confirmative du refus d'imputabilité au service de la rechute du 14/09/2020.	
-----------	-----------------------	--	--	--

III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Flaubert (31/05/2021)	Pauline PLE 7 rue Franklin Grenoble	Projet de construction d'une extension de maison au 7 rue Franklin à Grenoble - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Flaubert.	Montant de la participation : 1070,17 € HT
--	---	---	--	---

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DONS ET CESSIONS :

2021-0969	Arrêté (31/05/2021)		Un conteneur « 20' isotherme d'occasion Ex Reefer, comprenant une alarme coup de poing personne enfermée, une porte latérale, des rideaux polaires, un moteur monobloc positif 30 m3 », est aliéné à Box Innov, SARL Homegreen pour un prix de 3900 € HT, soit 4 680 € TTC.	
2021-0973	Arrêté (18/06/2021)		Le don de Mme et M. GAMOT, composé un exemplaire dédié des Oeuvres complètes, Tome premier – Méditations poétiques de Lamartine (Paris, chez l'Auteur, 1862), est accepté.	

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1110	Arrêté (14/06/2021)	M. DARMONT Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°221 – Renouvellement de concession du 23/04/2021 au 22/04/2051.	Redevance : 684 €
2021-1111	Arrêté (14/06/2021)	Mme COMTE Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°250 – Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 624 €
2021-1112	Arrêté (14/06/2021)	M. BELLARDI Michel	Cimetière Saint Roch – Titre n°271 – Renouvellement de concession du 25/05/2021 au 24/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-1113	Arrêté (14/06/2021)	Mme DUFOUR Amandine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°272 – Nouvelle concession du 14/06/2021 au 13/06/2036.	Redevance : 396 €
2021-1114	Arrêté (14/06/2021)	Mme GREGNANIN Germaine	Cimetière Saint Roch – Titre n°274 – Renouvellement de concession du 7/06/2021 au 6/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1115	Arrêté (14/06/2021)	M. MENU Jean-Marc	Cimetière Grand Sablon – Titre n°275 – Nouvelle concession du 14/06/2021 au 13/06/2036.	Redevance : 396 €
2021-1116	Arrêté (15/06/2021)	M. BUSCH Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°276 – Renouvellement de concession du 14/06/2021 au 13/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1117	Arrêté (15/06/2021)	Mme FAGNIEL Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°277 – Renouvellement de concession du 3/04/2020 au 2/04/2050.	Redevance : 684 €
2021-1118	Arrêté (15/06/2021)	M. LEWY-BERTAUT Félix	Cimetière Grand Sablon – Titre n°278 – Renouvellement de concession du 28/02/2020 au 27/02/2035.	Redevance : 312 €
2021-1119	Arrêté (15/06/2021)	M. GAVARINI Eric	Cimetière Grand Sablon – Titre n°279 – Renouvellement de concession du 26/06/2021 au 25/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1120	Arrêté (16/06/2021)	M. ENRI Augustin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°280 – Renouvellement de concession du 13/06/2021 au 12/06/2051.	Redevance : 1368 €
2021-1121	Arrêté (17/06/2021)	Mme EL HAMZAOUI Sara	Cimetière Grand Sablon – Titre n°281 – Nouvelle concession du 16/06/2021 au 15/06/2051.	Redevance : 684 €
2021-1122	Arrêté (17/06/2021)	Mme SETTE Nathalie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°282 – Nouvelle concession du 16/06/2021 au 15/06/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1123	Arrêté (16/06/2021)	M. SIMONET Alfred	Cimetière Grand Sablon – Titre n°284 – Nouvelle concession du 16/06/2021 au 15/06/2036.	Redevance : 396 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1124	Arrêté (17/06/2021)	Mme GUILLET Ernestine	Cimetière Saint Roch – Titre n°285 – Renouvellement de concession du 5/10/2020 au 4/10/2035.	Redevance : 624 €
2021-1164	Arrêté (16/06/2021)	Mme GRAMMATICA Francesca	Cimetière Grand Sablon – Titre n°283 - Renouvellement de concession du 22/09/2019 au 21/09/2034.	Redevance : 312 €
2021-1165 -	Arrêté (17/06/2021)	Mme JALLIFIER-TALMAT Angèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°286 - Conversion de concession du 18/06/2021 au 17/06/2051.	Redevance : 507,60 €
2021-1166	Arrêté (17/06/2021)	Mme POLICAND Clémence	Cimetière Grand Sablon – Titre n°287 - Renouvellement de concession du 4/01/2018 au 3/01/2048.	Redevance : 684 €
2021-1167	Arrêté (21/06/2021)	Mme ALBERT Antonia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°288 - Renouvellement de concession du 3/01/2020 au 2/01/2035.	Redevance : 312 €
2021-1168	Arrêté (21/06/2021)	M. SETBON Patrick	Cimetière Grand Sablon – Titre n°289 – Nouvelle concession du 21/06/2021 au 20/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1169	Arrêté (22/06/2021)	Mme ZAZA Germaine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°290 – Nouvelle concession du 22/06/2021 au 21/06/2051.	Redevance : 792 €
2021-1170	Arrêté (22/06/2021)	Mme JARDIN Michelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°291 - Renouvellement de concession du 23/05/2021 au 22/05/2051.	Redevance : 684 €
2021-1171	Arrêté (22/06/2021)	M. RUTTY Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n° 293 - Renouvellement de concession du 22/06/2021 au 21/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1172	Arrêté (22/06/2021)	M. CLARAZ René	Cimetière Saint Roch – Titre n°294 - Renouvellement de concession du 16/03/2020 au 15/03/2035.	Redevance : 312 €
2021-1173	Arrêté (22/06/2021)	M. KOEHLER Pascal	Cimetière Grand Sablon – Titre n°296 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 22/06/2021.	Redevance : 13 489,08 €
2021-1174	Arrêté (22/06/2021)	Mme REYNIER Rosa-Anna	Cimetière Grand Sablon – Titre n°297 – Nouvelle concession du 22/06/2021 au 21/06/2051.	Redevance : 684 €
2021-1175	Arrêté (22/06/2021)	M. CHAUTAIN Clément	Cimetière Grand Sablon – Titre n°298 - Renouvellement de concession du 23/06/2021 au 22/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1176	Arrêté (23/06/2021)	Mme BUSCH Fernande	Cimetière Saint Roch – Titre n°299 - Renouvellement de concession du 26/04/2019 au 25/04/2034.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1250	Arrêté (5/07/2021)	Mme CUSANO Angela	Cimetière Saint Roch – Titre n°258 - Renouvellement de concession du 9/11/2019 au 8/11/2049. (annule et remplace l'arrêté 2021-1062)	Redevance : 684 €
2021-1251	Arrêté (16/06/2021)	M. COLASUONNO Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°273 - Renouvellement de concession du 10/04/2021 au 9/04/2036.	Redevance : 684 €
2021-1252	Arrêté (21/06/2021)	Mme ALBERT Antonia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°288 - Renouvellement de concession du 3/01/2020 au 2/01/2035 (annule et remplace l'arrêté 2021-1167).	Redevance : 312 €
2021-1253	Arrêté (28/06/2021)	M. TETTART Eric	Cimetière Grand Sablon – Titre n°292 - Renouvellement de concession du 15/12/2020 au 14/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1254	Arrêté (25/06/2021)	M. EBRAHIM Mohamed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°300 – Nouvelle concession du 25/06/2021 au 24/06/2051.	Redevance : 792 €
2021-1255	Arrêté (28/06/2021)	M. PERLI René	Cimetière Grand Sablon – Titre n°301 - Renouvellement de concession du 18/08/2021 au 17/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1256	Arrêté (28/06/2021)	M. LONGO Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon – Titre n°302 - Renouvellement de concession du 14/03/2020 au 13/03/2035.	Redevance : 312 €
2021-1257	Arrêté (30/06/2021)	Mme HADJISTAVROU Anastasie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°303 - Renouvellement de concession du 2/01/2018 au 1/01/2033.	Redevance : 312 €
2021-1258	Arrêté (30/06/2021)	M. HADJISTAVROU Vassili	Cimetière Grand Sablon – Titre n°304 - Renouvellement de concession du 15/06/2019 au 14/06/2034.	Redevance : 624 €
2021-1259	Arrêté (30/06/2021)	Mme CHOUKROUN Berthe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°305 - Renouvellement de concession du 19/05/2018 au 18/05/2068.	Redevance : 1188 €
2021-1260	Arrêté (30/06/2021)	M. QUENARD Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°306 - Renouvellement de concession du 28/07/2021 au 27/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-1261	Arrêté (30/06/2021)	Mme MENNUNI Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°307 - Renouvellement de concession du 9/04/2021 au 8/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-1262	Arrêté (2/07/2021)	M. et Mme ISENI Iljir et Dielza	Cimetière Grand Sablon – Titre n°308 – Nouvelle concession du 30/06/2021 au 29/06/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1263	Arrêté (30/06/2021)	M. CAYRIER Claude	Cimetière Saint Roch – Titre n°309 – Nouvelle concession du 30/06/2021 au 29/06/2051.	Redevance : 684 €
2021-1264	Arrêté (2/07/2021)	Mme SAVARY Denise	Cimetière Saint Roch – Titre n°310 – Nouvelle concession du 1/07/2021 au 30/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1265	Arrêté (2/07/2021)	Mme COSTA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°311 – Nouvelle concession du 2/07/2021 au 1/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1266	Arrêté (6/07/2021)	M. MANDIANGU Didier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°312 – Nouvelle concession du 5/07/2021 au 4/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1267	Arrêté (6/07/2021)	Mme BUCCI Antonia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°313 - Renouvellement de concession du 23/05/2021 au 22/05/2051.	Redevance : 684 €
2021-1268	Arrêté (6/07/2021)	Mme SIMBOZEL Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°314 – Nouvelle concession du 6/07/2021 au 5/07/2036.	Redevance : 396 €
2021-1269	Arrêté (6/07/2021)	M. PEGUET Auguste	Cimetière Saint Roch – Titre n°315 - Renouvellement de concession du 22/08/2019 au 21/08/2049.	Redevance : 1368 €
2021-1270	Arrêté (6/07/2021)	M. PALUMBO Francesco	Cimetière Grand Sablon – Titre n°316 - Renouvellement de concession du 26/08/2021 au 25/08/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1293	Arrêté (9/06/2021)	M. CARRASCO Franck	Cimetière Grand Sablon – Titre n°246 - Nouvelle concession du 28/05/2021 au 27/05/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1294	Arrêté (8/07/2021)	Mme KOZIELSKI Eudoxia	Cimetière Saint Roch – Titre n°295 - Renouvellement de concession du 18/11/2016 au 17/11/2031.	Redevance : 312 €
2021-1295	Arrêté (9/07/2021)	M. DUPRE Denis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°317 – Renouvellement de concession du 6/02/2021 au 5/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-1296	Arrêté (9/07/2021)	Mme COSTE Geneviève	Cimetière Grand Sablon – Titre n°318 – Renouvellement de concession du 15/12/2021 au 14/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1297	Arrêté (12/07/2021)	Mme CARRE-PISTOLLET Irmgard	Cimetière Grand Sablon – Titre n°319 – Renouvellement de concession du 12/04/2020 au 11/04/2035.	Redevance : 312 €
2021-1298	Arrêté (12/07/2021)	Mme CARRE-PISTOLLET Irmgard	Cimetière Grand Sablon – Titre n°320 – Renouvellement de concession du 7/03/2021 au 6/03/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1299	Arrêté (13/07/2021)	M. PERRET Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°321 – Renouvellement de concession du 4/01/2021 au 3/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-1300	Arrêté (13/07/2021)	Mme BERGER Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°322 – Renouvellement de concession du 24/07/2021 au 23/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1301	Arrêté (13/07/2021)	M. COLLET André	Cimetière Saint Roch – Titre n°324 - Nouvelle concession du 13/07/2021 au 12/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-1302	Arrêté (15/07/2021)	M. SPINELLI Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°325 - Renouvellement de concession du 17/01/2021 au 16/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-1303	Arrêté (15/07/2021)	M. CORBACHO Jean Didier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°326 – Renouvellement de concession du 16/07/2021 au 15/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-1304	Arrêté (15/07/2021)	Mme CHARIGNON Thérèse Marie-Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°327 – Renouvellement de concession du 10/08/2021 au 9/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1305	Arrêté (15/07/2021)	M. DECOEUR Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°328 - Renouvellement de concession du 29/06/2021 au 28/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1306	Arrêté (15/07/2021)	Mme ABDELLI Naouri et Mme LEROUX Marie-Ange	Cimetière Grand Sablon – Titre n°329 – Renouvellement de concession du 29/01/2021 au 28/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-1307	Arrêté (16/07/2021)	M. GUILLAUD-LOZANNE Fernand	Cimetière Saint Roch – Titre n°330 - Renouvellement de concession du 2/07/2021 au 1/07/2036.	Redevance : 624 €
2021-1308	Arrêté (16/07/2021)	M. GUILLOT Georgette	Cimetière Saint Roch – Titre n°331 - Renouvellement de concession du 17/08/2021 au 16/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1328	Arrêté (19/07/2021)	Mme QUAGLIOTTI Fernanda	Cimetière Grand Sablon – Titre n°332 - Nouvelle concession du 19/07/2021 au 18/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1329	Arrêté (20/07/2021)	Mme KALALA NYINDU Renée	Cimetière Saint Roch – Titre n°333 - Renouvellement de concession du 19/05/2021 au 18/05/2051.	Redevance : 684 €
2021-1330	Arrêté (21/07/2021)	M. LAMOURE Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°334 - Renouvellement de concession du 4/04/2019 au 3/04/2069.	Redevance : 1 188 €
2021-1331	Arrêté (21/07/2021)	Mmes FAYEN Germaine et Céline	Cimetière Saint Roch – Titre n°335 - Renouvellement de concession du 11/10/2021 au 10/10/2051.	Redevance : 684 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1332	Arrêté (21/07/2021)	M. THERON Christian	Cimetière Grand Sablon – Titre n°336 – Renouvellement de concession du 19/06/2021 au 18/06/2036.	Redevance : 312 €
2021-1333	Arrêté (21/07/2021)	Mme VIVODTZEV Georgette	Cimetière Saint Roch – Titre n°337 - Renouvellement de concession du 24/01/2020 au 23/01/2035.	Redevance : 312 €
2021-1334	Arrêté (21/07/2021)	M. ROMEO Augustin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°338 – Renouvellement de concession du 12/07/2021 au 11/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1335	Arrêté (21/07/2021)	Mme GUETAT Huguette	Cimetière Saint Roch – Titre n°339 - Renouvellement de concession du 26/03/2021 au 25/03/2051.	Redevance : 1 368 €
2021-1336	Arrêté (22/07/2021)	M. ABDELFAHMAH MOSTAFA MAHMOUD Shady	Cimetière Grand Sablon – Titre n°340 - Nouvelle concession du 22/07/2021 au 21/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-1444	Arrêté (22/07/2021)	Mme PAOLONI Gisèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°323 – Renouvellement de concession du 16/07/2021 au 15/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1445	Arrêté (26/07/2021)	Mme PIERRARD Madeleine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°341 – Renouvellement de concession du 28/07/2021 au 27/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1446	Arrêté (26/07/2021)	M. BRIAND Bernard	Cimetière Saint Roch – Titre n°395 - Renouvellement de concession du 28/08/2021 au 27/08/2051.	Redevance : 1368 €
2021-1447	Arrêté (27/07/2021)	Mme BERTRAND Andrée	Cimetière Saint Roch – Titre n°343 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2050.	Redevance : 684 €
2021-1448	Arrêté (27/07/2021)	M. et Mme MEUNIER Patrick et Lucienne	Cimetière Saint Roch – Titre n°344 - Renouvellement de concession du 24/05/2021 au 23/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-1449	Arrêté (28/07/2021)	M. RONNA Etienne	Cimetière Saint Roch – Titre n°345 - Renouvellement de concession du 2/07/2021 au 1/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1450	Arrêté (28/07/2021)	Mme DJIAN Dolly	Cimetière Grand Sablon – Titre n°346 – Renouvellement de concession du 19/08/2021 au 18/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1451	Arrêté (28/07/2021)	M. CORREARD Albert	Cimetière Saint Roch – Titre n°347 - Renouvellement de concession du 23/08/2021 au 22/08/2036.	Redevance : 624 €
2021-1452	Arrêté (28/07/2021)	M. CHERY Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°348 – Renouvellement de concession du 5/08/2021 au 4/08/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 26473 Conseil municipal du 27 septembre 2021

2021-1453	Arrêté (28/07/2021)	Mme HADJ MOKHNACHE Ouarda	Cimetière Grand Sablon – Titre n°349 - Nouvelle concession du 28/07/2021 au 27/07/2051.	Redevance : 684 €
-----------	------------------------	------------------------------	---	-------------------

Annexe à la tarification 2021 des 23^{ème} Rencontres Ciné Montagne et des conférences organisées par la Maison de la Montagne

Cette annexe a pour vocation de définir précisément les différentes catégories identifiées dans la grille tarifaire et de réaliser une liste exhaustive des justificatifs que doivent fournir les usagers pour bénéficier des tarifs les concernant.

Pour l'ensemble des catégories, les agents municipaux en cas de doutes peuvent solliciter la présentation d'une carte d'identité.

Usager de – de 11 ans : Il s'agit de tout personne dont la date d'anniversaire n'a pas encore eu lieu le jour de la demande de tarif dérogatoire. Il n'y a pas de document à fournir. Contrôle physique avec scan des droits d'entrée réalisé sur place.

Usagers de – 26 ans : il s'agit de toute personne dont la date anniversaire n'a pas encore eu lieu le jour de la demande de tarif dérogatoire. Le document à fournir est une carte nationale d'identité. Le jour de la date anniversaire, l'utilisateur est considéré comme ayant 26 ans et plus.

Personnes handicapées : invalides civils et de guerre : tout usager titulaire d'une carte d'invalidité. La périodicité est mentionnée sur la carte. Elle doit être en cours de validité.

Accompagnateur d'une personne handicapée : 1 seul accompagnant par personne handicapée. L'utilisateur doit effectivement accompagner la personne handicapée même si la nécessité de l'accompagnement n'est pas indiquée sur la carte d'invalidité.

Bénéficiaires de minima sociaux : tout usager qui bénéficie de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de l'allocation adulte handicapée (AAH), aide spécifique de solidarité (ASS). Le document à fournir est l'attestation de moins de 6 mois à solliciter auprès de l'organisme financeur. Toute autre allocation qui serait créée ou qui viendrait compléter ou remplacer les précédentes serait admise dans les mêmes conditions.

Demandeurs d'emploi : toute personne en recherche d'emploi. Le document à fournir est l'attestation d'inscription auprès du site de Pôle Emploi. La validité du document est de 6 mois. Il doit être en cours de validité.

Demandeurs d'asile : tout usager qui a déposé une demande d'asile (territorial ou politique). Le récépissé du dépôt de la demande fait foi. Le document doit dater de moins de deux ans.

Pass'Région : tout lycéen et assimilé détenteur d'un carte Pass'Région délivrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pass'Culture Découverte : tout collégien et assimilé détenteur de cette contremarque contenu dans le Pack'Loisir (chèquier) délivrée par le Département de l'Isère.

Annexo à la délibération N° 17-26629

Annexe 1 à la délibération n° 26629

TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	105 950 €	Fonctionnement complémentaire 2021 - MAD 2ème versement	103 125 €	0 €	19 220 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020.						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	25-janv.-21	31-déc.-2023	43 236 €	Fonctionnement complémentaire 2021 – Détachement - 2ème versement	22 268 €	1 073 €	20 968 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16-janv.-21	31-déc.-2023	65 544 €	Fonctionnement complémentaire 2021 - MAD 2ème versement	51 230 €	0 €	4 310 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	22-janv.-21	31-déc.-2023	29 044 €	Fonctionnement complémentaire 2021 - MAD 2ème versement	21 635 €	903 €	7 530 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	25-févr.-21	31-déc.-2023	80 000 €	Organisation Forum des Sports	70 500 €	0 €	6 000 €
		délibération n° 24644 du 1 février 2021						
Total								58 028 €

Annexe à la délibération n°26594 du Conseil municipal du 27 septembre 2021 : Tarifs des prestations à la délibération

DROIT DE PLACE DU MARCHÉ DE NOËL 2021

- Du Vendredi 26 novembre au vendredi 24 décembre 2021 - 29 jours d'ouverture (4 week ends) - Place Victor Hugo

	Tarifs HT 2020	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2020	Total HT 2020 et participation obligatoire	Tarifs HT 2021	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2021	Total HT 2021 et participation obligatoire
	(pour 28 jours d'exploitation)	Forfait 150 €	(pour 28 jours d'exploitation)	(pour 29 jours d'exploitation)	7,5% du tarif HT de location	(pour 29 jours d'exploitation)
Chalets Artisan						
Chalet 3 x 2m Hors chalet restauration	1 980 €	150 €	2 130 €	2 051 €	153,80 €	2 204,52 €
Chalet 4 x 2,2m Hors chalet restauration	2 638 €	150 €	2 788 €	2 732 €	204,92 €	2 937,13 €
Chalet Classique						
Chalet 3 x 2m	3 150 €	150 €	3 300 €	3 263 €	244,69 €	3 507,19 €
Chalet 4 x 2,2m	4 139 €	150 €	4 289 €	4 287 €	321,51 €	4 608,33 €
Chalet 6 x 2,2m	6 119 €	150 €	6 269 €	6 338 €	475,32 €	6 812,85 €
Emplacements spéciaux						
Kiosque restauration Le Palais	2 520 €	150 €	2 670 €	2 610 €	195,75 €	2 805,75 €
Forfait espace nu Restauration en m2	108 €	150 €	258 €	112 €	8,39 €	120,25 €
Vente déambulatoire / jour	105 €	150 €	255 €	109 €	8,16 €	116,91 €
Marché économie sociale et solidaire						
Espace nu sous tente en m ²	86 €	150 €	236 €	86 €	6,45 €	92,45 €
Services optionnels						
Supplément électrique	176 €	- €	176 €	182 €	- €	182,00 €
Forfait point d'eau	350 €	- €	350 €	363 €	- €	363,00 €
Pénalité						
Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause	105 €	- €	105 €	105 €	- €	105,00 €

* La taille du chalet pourra être modifiée en fonction des contraintes d'espace et de sécurité de l'organisateur.

CREATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 GS Grand Châtelet	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 GS Paul Bert	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 GS Bajatière élémentaire	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 GS La Fontaine et Verderet	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 GS Paul PainLevé	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émanicipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 GS Florence Arthaud	Adjoint technique à temps non complet 80 %

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3 GS Houille Blanche	Adjoint technique à temps non complet 60 %	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5 GS Grand Châtelet	Adjoint technique à temps non complet 47 %	Adjoint technique à temps non complet 80 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 GS Les Buttes	Adjoint technique à temps non complet 34 %	Adjoint technique à temps non complet 36 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Jeunesse	Adjoint technique	Animateur
Direction Générale des Services	Vie institutionnelle		Adjoint administratif	Rédacteur
Ville résiliente	Urbanisme et de l'aménagement	Conseil urbanisme réglementaire	Technicien	Rédacteur
Ville solidaire	Action territoriale	Unité Ressources	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire	Action territoriale		Ingénieur	Attaché
Ville résiliente	Immobilier municipal	Administration générale	Agent de maîtrise	Adjoint administratif
Ville émancipatrice	Sports	Activités sportives	Conseiller des activités physique et sportive	Attaché